

## Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

### Votre abonnement a bien été pris en compte


Vous serez **alerté(e) par email** dès que la page « **Permis de conduire à points : comment faire une réclamation ?** » sera mise à jour significativement.

Vous pouvez à tout moment supprimer votre abonnement dans votre compte service-public.fr (<https://www.service-public.fr/compte/mes-alertes>) .

### Être alerté(e) en cas de changement

#### Ce sujet vous intéresse ?

Connectez-vous à votre compte et recevez une **alerte par email** dès que l'information de la page « **Permis de conduire à points : comment faire une réclamation ?** » est mise à jour.

 S'abonner ([https://www.service-public.fr/compte/se-connecter?  
targetUrl=&targetUrlAbonnement=/particuliers/vosdroits/F35218/abonnement](https://www.service-public.fr/compte/se-connecter?targetUrl=&targetUrlAbonnement=/particuliers/vosdroits/F35218/abonnement))

## Permis de conduire à points : comment faire une réclamation ?

Vérfifié le 07 mars 2022 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Vous avez reçu un avis d'infraction routière et vous contestez l'amende ? Vous n'êtes pas d'accord avec votre solde de points du permis de conduire ? Vous n'avez pas récupéré vos points après un stage de sensibilisation ? Pour savoir comment faire une réclamation, utilisez le téléservice "Faire un recours en ligne" ou sélectionnez votre situation sur cette page.

Faire un recours en ligne concernant le permis de conduire(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R60964>)

### Comment contester une amende ?

#### Votre véhicule a été flashé par un radar

flashé (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18509>)  
Vous pouvez contester l'amende en ligne ou par courrier si votre véhicule a été contrôlé automatiquement par radar.

Consultez l'avis de contravention pour connaître la procédure à suivre.

Avis d'amende forfaitaire : contestation en ligne(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R42185>)

#### Votre véhicule a été intercepté

intercepté (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34207>)  
.

Consultez l'avis de contravention pour connaître la procédure à suivre.

Avis d'amende forfaitaire : contestation en ligne(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R42185>)

#### Vous avez prêté ou loué votre véhicule ou il s'agit d'un véhicule d'entreprise

Vous pouvez contester l'amende en ligne ou par courrier si vous avez prêté ou loué votre véhicule ou il s'agit d'un véhicule d'entreprise (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31882>) .

Consultez l'avis de contravention pour connaître la procédure à suivre.

Avis d'amende forfaitaire : contestation en ligne(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R42185>)

## Votre véhicule a été volé, détruit, vendu ou vous êtes victime d'une usurpation de plaques

Vous pouvez contester l'amende en ligne ou par courrier si votre véhicule a été volé, détruit, vendu ou vous êtes victime d'une usurpation de plaques (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34375>)

Consultez l'avis de contravention pour connaître la procédure à suivre.

Avis d'amende forfaitaire : contestation en ligne(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R42185>)

## Comment déclarer une usurpation d'identité ?

Si vous avez été victime d'une usurpation d'identité, vous pouvez faire une réclamation auprès du ministère de l'intérieur.

Vous pouvez faire la réclamation **en ligne** ou **par courrier**.

Joignez à votre réclamation la **copie du jugement reconnaissant l'usurpation d'identité** et mentionnant les infractions concernées.

Si vous n'avez pas de jugement, vous devez **porter plainte** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1435>) **avant de faire une réclamation.**

### En ligne

Faire un recours en ligne concernant le permis de conduire(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R60964>)

### Par courrier

## Comment contester un retrait de points ?

En cas de **retrait de points** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34995>), vous recevez un courrier pour vous en informer.

Le verso de la lettre vous indique comment faire un recours.

Vous pouvez avoir perdu **une partie de vos points** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1685>) **ou** tous vos points (invalidation du permis) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1704>)

Dans les 2 cas, vous pouvez faire un **recours administratif** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2474>) **auprès du ministère de l'intérieur** ou un **recours contentieux** devant le **juge administratif** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2026>)

Le recours auprès du ministère de l'intérieur peut se faire en ligne ou par courrier.

### En ligne

Faire un recours en ligne concernant le permis de conduire(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R60964>)

### Par courrier

Pour connaître le solde de points sur votre permis (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17970>), utilisez le téléservice

Permis de conduire : consulter ses points et ses relevés (Télépoints) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R17121>)

Le **numéro de dossier NEPH** est indiqué sur le permis de conduire et sur votre relevé d'information intégral (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34791>)

Le **code confidentiel Télépoints** est indiqué sur le courrier accompagnant le permis de conduire au format sécurisé " " ou sur un courrier vous informant d'un retrait de points (48N, 48M, 48SI). Le code confidentiel Télépoints est aussi indiqué sur votre relevé d'information intégral.

### À savoir

Le système du permis à points concerne **tous les permis**, quelle que soit la date d'obtention.

## Comment récupérer les points après un stage de sensibilisation ?

Si vous avez perdu des points sur votre permis, vous pouvez les récupérer en suivant un stage de sensibilisation à la sécurité routière (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14208>)

sous conditions.

Ce stage permet de récupérer **jusqu'à 4 points par an**.

Vous pouvez faire **un stage maximum par an**.

Si vous faites un stage du 1<sup>er</sup> au 2 décembre 2021, vous pourrez faire un nouveau stage à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2022.

L'organisme où vous avez suivi le stage transmet votre **attestation de stage** au service chargé de son instruction **dans un délai de 15 jours**.

La **reconstitution des points** prend effet lorsque ce service **enregistre l'attestation de stage**, dans un **délai d'1 mois** suivant la réception de l'attestation de stage.

Vous recevez un mail ou un courrier pour vous en informer.

Pour vous assurer de la prise en compte du stage, vous pouvez utiliser le téléservice

Permis de conduire : consulter ses points et ses relevés (Télépoints) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R17121>)

Le **numéro de dossier NEPH** est indiqué sur le permis de conduire et sur votre relevé d'information intégral (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34791>)

Le **code confidentiel Télépoints** est indiqué sur le courrier accompagnant le permis de conduire au format sécurisé " " ou sur un courrier vous informant d'un retrait de points (48N, 48M, 48SI). Le code confidentiel Télépoints est aussi indiqué sur votre relevé d'information intégral.

Si vous n'êtes pas d'accord avec votre solde des points, vous pouvez **faire une réclamation** en ligne ou par courrier.

### En ligne

Faire un recours en ligne concernant le permis de conduire (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R60964>)

### Par courrier

## Comment contester une suspension administrative du permis ?

Consultez la décision de suspension administrative du permis de conduire (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14836>) pour connaître les voies et délais de recours.

pour connaître

Vous pouvez faire un recours administratif (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2474>) devant le juge administratif (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2026>)

auprès du préfet et un

## Comment contester une suspension ou une annulation judiciaire du permis ?

Consultez la décision de suspension judiciaire (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21761>) d'annulation judiciaire (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21774>)

ou

du permis pour connaître les voies et délais de recours.

La procédure est différente si le procès s'est déroulé devant le tribunal de police (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1457>) ou le tribunal correctionnel (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1485>)

ou le

## Comment signaler une erreur sur le permis de conduire ?

En cas d'erreur sur le titre (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F173>) l'\_\_\_\_\_.

que vous venez de recevoir, signalez-le en ligne sur le site de

Signaler une erreur à la réception du permis de conduire (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51109>)

## Textes de loi et références

- Arrêté du 14 février 2022 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Recours.permisdeconduire » (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045269172>)

## Services en ligne et formulaires

- Faire un recours en ligne concernant le permis de conduire(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R60964>)  
Service en ligne
- Avis d'amende forfaitaire : contestation en ligne(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R42185>)  
Service en ligne
- Consultez votre dossier d'infraction (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R39689>)  
Service en ligne
- Télérecours citoyens (recours devant le juge administratif)(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R50694>)  
Service en ligne
- Permis de conduire : consulter ses points et ses relevés (Télépoints) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R17121>)  
Service en ligne
- Payer son amende en ligne sur [amendes.gouv.fr](https://www.amendes.gouv.fr)(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11026>)  
Service en ligne
- Demande de photographie en cas d'amende radar(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R42350>)  
Service en ligne
- Signaler une erreur à la réception du permis de conduire(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51109>)  
Service en ligne
- Que risque-t-on en cas d'infraction routière ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R53432>)  
Simulateur

## Questions ? Réponses !

- Solde du permis de conduire : comment connaître son nombre de points ?(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17970>)
- Retrait de permis : quelles sont les règles ?(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34995>)
- Comment signaler une erreur sur son permis de conduire ?(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F173>)
- Permis de conduire : peut-on perdre tous les points en une seule fois ?(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11863>)
- Amende majorée sans avoir reçu d'avis de contravention : comment contester ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18510>)
- Qui paye l'amende si le véhicule de l'entreprise a été flashé ?(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31882>)
- Comment savoir si j'ai un PV après un flash radar ?(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F364>)
- Permis de conduire : comment demander un relevé d'information intégral (RII) ?(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34791>)

## Voir aussi

- Paiement de l'amende forfaitaire après un contrôle radar (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18509>)  
Service-Public.fr
- Interception du véhicule pour contravention : paiement de l'amende forfaitaire (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34207>)  
Service-Public.fr
- Retrait et récupération de points (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1685>)  
Service-Public.fr
- Retrait de tous les points : invalidation du permis(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1704>)  
Service-Public.fr

- [Stage de récupération des points \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14208\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14208)  
Service-Public.fr
- [Suspension administrative du permis \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14836\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14836)  
Service-Public.fr
- [Suspension judiciaire du permis \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21761\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21761)  
Service-Public.fr
- [Annulation judiciaire du permis \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21774\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21774)  
Service-Public.fr
- [Porter plainte \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1435\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1435)  
Service-Public.fr

## Actualités

- [Un nouveau site Internet facilite les réclamations concernant le permis de conduire\(https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15554\)](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15554)

Publié le 10 mars 2022

[Voir toutes les actualités\(https://www.service-public.fr/particuliers/actualites\)](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites)